****

|  |
| --- |
| **FICHE DE PRESENTATION DES PROJETS DEPOSES**  **AU TITRE DE L’AIDE A L’INVESTISSEMENT** |

**Identification**

Intitulé :

**☞** Doit être explicite, distinctif et concis (maximum 1 ligne)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Localisation :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Période prévisionnelle d’exécution:

du |\_\_|\_\_| / |\_\_||\_\_| / |\_\_||\_\_|\_\_||\_\_| au |\_\_|\_\_| / |\_\_||\_\_| / |\_\_||\_\_|\_\_||\_\_|

**☞** Pour rappel, le début d’exécution est matérialisé par :

* pour l’acquisition d’équipements : le premier bon de commande ;
* pour les travaux, études ou acquisitions immobilières :
* la notification du marché au maître d’œuvre pour la réalisation d’études seules, ou d’études suivies de travaux,
* tout acte juridique créant entre le maître d’ouvrage et l’entrepreneur, une obligation contractuelle définitive, par exemple l’ordre de service du maître d’œuvre aux entreprises, dans le cas où la Région subventionne uniquement les travaux,
* l’achat d’approvisionnement ou le début des travaux dans le cas de travaux réalisés en régie directe par le demandeur.

Les acquisitions de terrains et les études préalables à ces travaux, dues par le maître d’ouvrage au maître d’œuvre (études de sols, levés topographiques, étude de programmation/faisabilité...), ne constituent pas un début d’exécution de l’opération. Ces dépenses peuvent donc être engagées avant le dépôt de la demande et peuvent également, à titre dérogatoire, être intégrées dans la base subventionnable.

Cette période doit aussi prendre en compte les actions administratives liées à votre projet. Par exemple, la date de fin doit inclure les délais nécessaires à l’acquittement des factures mais pas les délais de transmission à la Région. Pour une demande d’équipement, la durée prévisionnelle d’exécution doit être au maximum d’un an.

**ATTENTION : le début d’exécution doit être postérieur à la date de dépôt de la demande. A titre très exceptionnel, si vous souhaitez bénéficier d’une autorisation de démarrage anticipée, merci de bien vouloir justifier votre demande ci-dessous :**

|  |
| --- |
|  |

Personne en charge du projet (nom, prénom, téléphone et mail) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Description**

1. **Contexte, présentation générale du projet**

**☞** Décrivez dans l’encadré ci-dessous le contexte, la stratégie de développement\* et le projet\*\* dans sa globalité. Le contexte définit le cadre général dans lequel se situe le projet et sur lequel votre stratégie et votre projet cherchent à avoir un impact.

*\* Stratégie de développement : plan ou vision pluriannuelle du CFA pour améliorer, accroitre et diversifier les formations et les services aux apprentis et employeurs, ainsi que son activité interne*

*\*\* Projet : le projet issu de votre stratégie de développement pour lequel vous demandez une subvention au titre de l’aide à l’investissement dans le cadre du Règlement régional d’intervention pour l’apprentissage*

|  |
| --- |
|  |

1. **Objectifs recherchés**

**☞**Il s’agit de définir le résultat que vous cherchez à atteindre en réalisant le projet, en précisant de manière la plus concrète possible les publics concernés\* et les changements attendus, compte tenu des éléments de contexte décrits précédemment. Les objectifs doivent donc faire référence à des données observables dans une durée précise, avec des conditions de réussite clairement énoncées et des moyens d’évaluation prédéfinis.

\* *Publics concernés : les bénéficiaires directs/ultimes du projet*

|  |
| --- |
|  |

1. **Rattachement du projet aux deux axes majeurs d’intervention de la Région en faveur de l’apprentissage**

**☞**Argumentez en quoi le projet contribuera aux axes et objectifs figurant dans le règlement d’intervention de la Région. Pour ce faire, il vous est recommandé de bien prendre en compte les critères de sélection figurant au règlement d’intervention.

|  |
| --- |
|  |

1. **Différentes phases du projet, échéancier prévisionnel d’exécution et impact sur les charges d’exploitation (pour les opérations de travaux uniquement)**

**☞**Citez les différentes phases du projet accompagnées d’un échéancier de réalisation et d’un plan de décaissement prévisionnel. Vous devrez également produire un compte de résultat prévisionnel des 3 années suivant l’achèvement des travaux qui fasse ressortir l’impact financier lié à l’opération (économies énergétiques, poids de l’amortissement, …).

Les différentes phases du projet

|  |
| --- |
|  |

L’impact sur les charges d’exploitation

|  |
| --- |
|  |

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,

Cachet et signature du porteur de projet (représentant légal ou délégué)

Fonction du signataire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_